



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION,  
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

POLYNÉSIE FRANÇAISE

N° 51837 MEJ/DGEE/BRH/PRH2

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION  
ET DES ENSEIGNEMENTS

PIRAE, le 13/11/2019

Le Directeur général

Affaire suivie par :  
Gestion collective – 40 47 05 31 – 40 47 05 34  
E-mail : [gestco.brh2@education.pf](mailto:gestco.brh2@education.pf)

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement  
Monsieur le directeur du centre d'information et d'orientation-CIO  
Madame la directrice du Groupement des Etablissements de Polynésie  
pour la Formation Continue-GREPFOC

**Objet :** Mutation interne des personnels enseignants, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale – Rentrée 2020

**P. J. :** Barème à titre indicatif des personnels enseignants, d'éducation et des psychologues  
Liste des codes des établissements  
Liste des postes susceptibles d'être vacants  
Procédure « Dépôt de fichiers »  
Annexe 1 « mutation formulée au titre du handicap ou d'une situation médicale »  
Annexe 2 « dossier de demande de priorité médicale »

La présente note de service a pour objet d'indiquer les conditions dans lesquelles seront déposées et instruites les candidatures de mutation interne des personnels enseignants, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale titulaires et les personnels non titulaires en contrat à durée indéterminée pour la rentrée 2020.

### Personnels concernés

Les personnels enseignants, d'éducation et des psychologues titulaires et les personnels non titulaires en contrat à durée indéterminée (CDI).

Les personnels CDI doivent obligatoirement participer au mouvement.

Les personnels ayant un conjoint bénéficiaire de l'obligation d'emploi ou un enfant handicapé ou relevant d'un suivi en milieu hospitalier, voulant obtenir une mutation au titre du handicap doivent en faire la demande en se conformant à la procédure de l'Annexe 1 « mutation formulée au titre du handicap ou d'une situation médicale » et remplir l'Annexe 2 « dossier de demande de priorité médicale ».

### Dépôt des candidatures et transmission des demandes

Les candidats sont invités à remplir avec le plus grand soin la fiche de candidature en se connectant à l'adresse suivante : <http://mutint.education.pf>

Cette application sera ouverte du mercredi 13 novembre 2019 au vendredi 13 décembre 2019.

- 1) L'identifiant de connexion est le NUMEN (Numéro éducation nationale sur 13 caractères)
- 2) Le mot de passe de première connexion est : Mutint2020 (bien respecter les majuscules et minuscules)

**Attention** : il vous sera demandé de personnaliser votre mot de passe dès la première connexion. Une fois le mot de passe modifié, il faudra vous connecter à nouveau en utilisant ce nouveau mot de passe.

- 3) Après validation, il convient d'imprimer la demande et de la signer.
- 4) Cette fiche doit être remise au chef d'établissement pour avis, puis **déposée exclusivement par voie dématérialisée sur l'application DEPFIC-Dépôt des fichiers** : <https://depfic.education.pf> en vous conformant aux instructions de la « Procédure du dépôt des fichiers » ci-joint.

**Cette application sera ouverte du mercredi 13 novembre 2019 au mercredi 18 décembre 2019.**

Vous trouverez ci-joint la liste des postes susceptibles d'être vacants. Cependant, tout poste est susceptible d'être vacant compte tenu des éventuelles demandes de mutation interne.

### **Traitement des demandes**

Les demandes de mutation interne présentées par les personnels enseignants, d'éducation et des psychologues titulaires seront classées selon les critères du barème et examinées en même temps que les candidatures SIAT en commissions consultatives paritaires *courant février 2020*.

Dans le cas d'un rapprochement de conjoint, les points ne sont attribués qu'en cas de mariage, PACS et concubinage avec un enfant reconnu par les deux parents uniquement en mutation inter îles. Il convient de présenter un justificatif de l'activité professionnelle du conjoint sauf pour les personnels de l'éducation nationale.

### **Calendrier des opérations**

Ouverture du serveur mutation interne	le 13 novembre 2019
Fermeture du serveur mutation interne	le 13 décembre 2019
Ouverture du serveur DEPFIC	le 13 novembre 2019
Fermeture du serveur DEPFIC	le 18 décembre 2019

Je vous saurai gré de bien vouloir porter cette note à la connaissance de tous les agents concernés et de respecter le terme fixé du retour des candidatures.

**Copies :**

MEJ 1  
DGEE 1



Pour la Ministre et par délégation

Thierry DELMAS